

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 641

Avis est par la présente donné que le règlement numéro 641 adopté par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe, à la séance du 17 janvier 2022, intitulé : « **Règlement numéro 641 autorisant divers travaux municipaux de réfection de pavages, trottoirs et bordures et d'aménagements cyclables pour l'année 2022 et décrétant un emprunt de 5 200 000 \$** », a reçu l'approbation suivante :

- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 14 février 2022.

Ledit règlement est déposé au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 23 février 2022.



Crystel Poirier, LL.L.
Greffière